



Le Miroir historial par Jean de Vignay. Volume I, Tome I (livres I-IV). Éd. Mattia Cavagna, Société des anciens textes de français. Abbeville : Paillart 2017.

LEENA LÖFSTEDT

La préface de l'éditeur rend compte d'une grande entreprise européenne. Le travail de Laurent Brun, réalisé à l'université de Stockholm¹, « a été déterminant pour la conception, la mise en place et le développement du projet. L'édition des livres I et V a été reprise, en partie, de sa thèse de doctorat ». N. Bragantini-Maillard a effectué une première version de l'édition des livres II et III, projet de l'université catholique de Louvain 2010-2011. Mattia Cavagna lui-même a publié plusieurs articles avant son édition et, à partir de la transcription des manuscrits jusqu'à la finalisation de l'édition, il a su profiter de l'aide pratique et des conseils érudits de ses collègues pour produire une édition soignée de ce texte important.

Vincent de Beauvais, dominicain, contemporain de Louis IX, est le compilateur de la plus grande encyclopédie latine du Moyen Âge. Son œuvre, le *Speculum maius*, à l'origine destiné à la formation des frères mineurs, et sans doute inspiré par saint Augustin, a déjà contenu deux volets, le *Speculum naturale*, un précis de science théologique et naturelle, et le *Speculum doctrinale*, une description et une classification des arts et sciences, lorsqu'à ceux-ci est venu s'ajouter le *Speculum historiale*² qui se propose de présenter l'histoire de l'humanité à partir de la création jusqu'aux jours de saint Louis.

C'est ce *Speculum historiale* qui est devenu la partie la plus importante de toute l'encyclopédie. Conservé dans environ 240 manuscrits, il a aussi été traduit dans plusieurs langues vernaculaires (19).

-
- 1 Laurent Brun, *Le Miroir historial de Jean de Vignay. Édition critique du livre I... et du livre V...*, thèse, Université de Stockholm 2010. L'article « Pour une édition du Miroir historial de Jean de Vignay » par L. Brun et M. Cavagna est paru déjà en 2006 dans *Romania* 124, 378-428.
 - 2 Cela a eu lieu contrairement au plan original de Vincent de Beauvais qui *devise toute ceste œuvre en IIII parties principaus...desqueles parties l'une contient toute l'ystoire naturel, l'autre contient toute l'ordenance de doctrine, la tierce toute la science de moralité, et la quarte, toute l'ystoire temporel* (*Miroir Historial*, I 16). La partie de la science de moralité n'a été réalisée qu'après la mort de VdB, probablement par un frère dominicain. Absente dans la traduction (sauf cette mention au début de l'œuvre), la partie *Speculum morale* se trouve dans l'édition du texte latin imprimée en 1624.

La traduction française, le *Miroir historial* (MH), commandée par Jeanne de Bourgogne, petite-fille de Louis IX, a été réalisée par Jean de Vignay dans les années 1330 (10).

Le manuscrit latin de référence de JdV n'est pas connu, mais une comparaison systématique entre la transcription (par l'Atelier Vincent de Beauvais) du *Speculum historiale* conservé dans le manuscrit de Douai, Bm 797 (SH), et le *Speculum historiale* imprimé par Balthazar Bellère à Douai en 1624 (SHD) – deux textes représentant deux versions légèrement divergentes du *Speculum historiale* – donne à l'éditeur du MH une idée approximative du rapport entre la traduction et sa source (21).

Dans les années 1370 la traduction, issue de la main de JdV une quarantaine d'années auparavant, a été révisée par un savant anonyme³, à partir d'une nouvelle lecture de la source latine. De l'autographe, les révisions ont été copiées sur des copies de la traduction. Le manuscrit autographe est aujourd'hui perdu.

Outre cinq manuscrits qui n'en conservent que de courts extraits, le MH est conservé dans quarante-neuf manuscrits contenant des sections importantes de l'œuvre encombrante. Ces mss. présentent le texte en plusieurs volumes, ce qui fait que les témoins cités par l'éditeur sont identifiés par un sigle alphanumérique, le numéro indiquant le volume du manuscrit.

Les quatre premiers livres, édités dans ce Volume 1 Tome 1 du MH, sont conservés dans onze manuscrits, un fragment et deux imprimés. L'éditeur se sert de trois manuscrits, des seuls qui aient été copiés directement sur l'original. – Les deux premiers ont appartenu aux enfants de Jeanne de Bourgogne :

J1, Paris, BnF fr. 316, manuscrit de base, daté de l'an 1333, conserve un texte non révisé ;

A1, Leyde, Universiteitsbibliotheek, Vossianus gall. fol. 3A, manuscrit commencé en 1332, où le texte primitif, A1, a été plus tard modifié de révisions copiées de l'autographe, le sigle A1' identifiant le texte révisé ;

3 Présenté par l'éditeur dans « Variantes d'auteur in absentia ?... » dans *Medioevo romanzo* 38 (2014), 69-105.

Or1, Paris, BnF fr. 312, copié en 1396 par Raoulet d'Orléans à partir de l'original révisé. Ce manuscrit a appartenu à Louis I, duc d'Orléans.⁴

La traduction de JdV est un exemple de traduction-calque⁵ ; c'est aussi une traduction 'myope', le traducteur n'ayant pas toujours eu le temps de lire la phrase entière avant d'en commencer la traduction ; de plus, le traducteur inclut dans son texte français des passages de l'original latin, apparemment pour y revenir plus tard (40sq).

La langue de JdV comporte des latinismes, des normandismes, des archaïsmes⁶, des innovations lexicales, mais aussi des fautes : moins érudit que Vincent de Beauvais, le traducteur ne distingue pas correctement entre les noms propres et communs, p.ex. (44).⁷

A1' reproduit le texte révisé d'une manière plus systématique que Or1. Étant donné que « la version révisée... fournit un point de vue privilégié pour examiner la langue du traducteur » (31), l'éditeur⁸ s'en sert pour une brève étude bien intéressante.

Le réviseur prête attention aux latinismes de JvD, p.ex. dans la traduction du passif latin : *creditur* est rendu par *il est creu* et révisé en *l'en croit*, et *percussus* est rendu par *est feru* et révisé en *fu feru*. De même le participe présent dans *inuenit quendam hominem mortuum in equo eneo sedentem* qui se trouve conservé dans J1 : *iluec trouva un homme mort soiant en un*

4 Une présentation plus approfondie de ces manuscrits se trouve plus tard (57 sq) : cette présentation inclut aussi des notes sur la graphie et la langue.

5 Les copistes peuvent remédier à des calques indépendamment, et les manuscrits donnent différents résultats : *et tunc translato in multos imperio, regnum diuisum est* > *et adonc l'empire transporté en plusieurs, et le regne s'est divisé* (J1) devient *et adonc l'empire transporté en pluseurs, le regne est devisé* dans A1, mais *et adont fu l'empire transporté en plusieurs et le regne devisé* dans Or1 (41).

6 Mentionnons la construction *li fils le rei* alors que l'ancienne déclinaison bicasuelle n'a laissé que des traces.

7 *Apis*, nom du dieu-taureau égyptien, est rendu par *mouche* (référence à *apis* 'abeille'), et *Pan*, nom d'un dieu grec, par *drap linge* ; ou inversement *tota circa regio* est rendu par *la region de Cire (circa lu cirea?)*, etc.

8 Etude déjà entamée dans « La langue de Jean de Vignay dans le Miroir historial, perspectives philologiques » publié dans *Revue de linguistique romane* 77 (2013) 203-235 par N. Bragantini-Maillard et M. Cavagna.

cheval d'arain, est révisé dans A1' qui donne *qui se seoit sus...*, révision où A remplace aussi la préposition *en* par *sus*.

Les modifications lexicales du réviseur tendent à éliminer des normandismes du traducteur, tels p.ex. *bleste* remplacé par *mote*, *gerre/gierre* remplacé par *maniere* ou *nature*, ou encore *vibet*⁹ (de l'ancien anglais *wibba*, v. DEAF 1597,24) changé en *cincerelle*. – De plus, elles écartent non seulement des termes viellis¹⁰, mais aussi des innovations lexicales de JdV ; et parfois le choix de JdV doit céder à une traduction plus proche de l'expression latine : *essenciel* > *corporel* (selon *corporali* du texte latin) ; *serjans et chamberieres* > *sers et ancelles* (selon *servi et ancille*)¹¹ du texte latin.

Même des passages 'laissés en attente' par JdV peuvent être interprétés par le réviseur. Le texte de SH *quibus diebus cum sacerdotibus cocodrilli quasdam inducias habent nec attrectant lauantes* parle d'une trêve entre les prêtres et les crocodiles, trêve qui permet aux prêtres de laver (se laver ?, laver leurs vêtements ?) dans l'eau infectée de crocodiles. J1 donne le texte de JdV ... *les cocodrilles ont induces avec les prestres et ne attrectant lauantes*. La traduction d'*attrectare* par 'toucher, chercher à saisir' par l'éditeur est correcte, mais l'interprétation 'attirer, faire venir à soi' reste possible pour ce dérivé d'*attrahere*. Cette interprétation correspondrait à la manière dont l'animal attire sa proie dans l'eau et la tient immergée pour la noyer, et elle pourrait expliquer le texte de A1' : *les cocodrilles... ne les contraignent point quant il levent* ('ils ne les contraignent pas', i.e. ne les attrapent pas pour les retenir serrés, cf. *constreindre* dans T-L 2,747,41). Le texte de Or1 *ne lez contrarient point quant ilz lavent* modernise le pronom du pluriel (*ilz* pour

9 Ici SHD I,29 utilise le mot *bibio*, v. MH p. 224, note 168.

10 *Poulz* > *viandes* montre-t-il que l'ancien terme pour 'bouillie de froment' n'était plus compris et que le réviseur a préféré un terme plus général ? De même *prevarication* > *mesprison* illustre la préférence d'un terme général à un terme technique 'acte de mauvaise foi' dont l'usage est limité.

11 Dans la traduction du Decretum Gratiani les termes *serjant* et *chamberiere* n'indiquent que la fonction des personnes, alors que *serf*, *serve* marquent leur condition non libre. Il est fort possible que le passage IV, 15, qui distingue entre les Juifs et 'les autres', veut souligner la condition non libre de ces derniers (J1 *ces autres estoient serjans et chamberieres et hommes de lignage entremeslé*) et que *sers et ancelles* de A1' est à préférer.

il) et donne la forme analogique *lavent* pour *levant* (qui présente l'ancien résultat de l'*a* accentué libre) ; le sens du verbe *contrarient* est très vague.— Pour ce passage nous préférons l'interprétation d'A1', alors que l'éditeur préfère celle de Or1 (46).

Le projet entier inclut l'édition complète des 32 livres du MH dont le premier contient l'introduction à l'œuvre, soit la traduction (partielle) par JdV de *Libellus apologeticus* de Vincent de Beauvais. Le texte entier sera présenté en quatre volumes, tous ces volumes étant composés de deux tomes. Le glossaire sera publié dans le dernier volume, mais on trouvera un index des noms propres dans chaque tome (54).

Le but de l'édition est de reconstituer le texte de la traduction originale de JdV.

Pour le premier volume de l'édition ce texte sera basé sur J1, l'unique manuscrit qui n'a pas été modifié par la révision (74).

Il arrive cependant que les mss. A1 et Or1 s'accordent pour opposer à J1 une leçon différente (et qui peut correspondre mieux au texte source latin) dans un endroit où l'intervention du réviseur est exclue. Dans ce cas on conclut que le copiste de J1 a commis une erreur et le texte de A1 et Or1 est à préférer. – La solution des cas de divergence peut élucider la relation des manuscrits : pour *vis* du texte latin, J1 donne *verte*, A1' *force* et O1 *vertu*; la leçon *vertu* est approuvée, *verte* est qualifiée d'erreur de copiste, et *force*, de simplification à partir de *vertu* (77).

Si elle est rejetée, la leçon de J1 est donnée dans l'apparat ; elle est suivie des sigles des textes dont la leçon figure dans le texte.

Au lieu de les placer après le texte, l'éditeur donne les notes critiques sur la même page que le texte critique. Elles constituent le premier étage de l'apparat ; le second est réservé aux leçons rejetées du ms.-base ; le troisième, aux variantes des mss. A1 et Or1 ; et le quatrième aux textes sources de Vincent de Beauvais, textes dont on donne les éditions¹² dans la bibliographie.

12 Au lieu de Migne PL 187, il faudrait utiliser, pour *Decretum Magistri Gratiani*, l'édition de Aem. Friedberg, 1879, Leipzig : Tauchnitz (réimprimé en 1959, Graz : Akad. Druck- und Verlagsanstalt).

Ce riche ouvrage va certainement inspirer toutes sortes de projets de recherche, des entreprises de longue haleine comme l'étude de la transmission du savoir¹³ à travers les siècles, à partir des sources de Vincent de Beauvais jusqu'aux manuscrits de Jean de Vignay, ou, d'autre part, de petits coups d'œil sur des unités isolées. Une première comparaison entre les textes de MH II,13 et SHD I,13¹⁴ donne du matériau concernant le développement du lexis ou des graphies : soit *ministerium* et *mysterium*

SHD I,13 (début) *Omnes (angeli) mittuntur in ministerium propter salutem hominum* – MH II,13 *Touz les anges sont envoiez en mistiere pour le salu des hommes.*

SHD I,13 (fin) *Angeli... ex mysterijs suis nomina trahunt, ut Michael...* – MH II,13 *les anges... traient... leur nons du mistiere que il font.*

Ou bien concernant le lexique du français médiéval :

Dans MH II,13 (fin) l'archange Michel est décrit comme le prevost de Paradis, *chevauchant en l'Eglise*. L'éditeur a raison d'attribuer l'expression à une corruption de *militantis Ecclesie* du texte latin (SH et SHD). L'expression *chevauchant en l'Eglise* pourrait remonter à **militans Ecclesie* et pour cette correspondance on trouve des parallèles. Le texte du *Decretum* de Gratien donne dans D 88 c 2 *Nemo militans Deo implicat se negociis secularibus* (variante de Vulg. 2 Tim. 2,4), texte rendu dans la traduction afr. par *Nus qui chevauche el service Dameldieu, ne s'enlace des terriannes besoignes*. T-L 2, 361, 26 donne *chevauchiee* au sens de 'service militaire à cheval'.

Ou bien concernant la syntaxe, et l'interférence éditoriale :

Dans le même chapitre sur des anges le lecteur apprend que les anges portent les âmes au Paradis *en .IIII. manieres, Premièrement* en les encourageant à

13 On a parfois envie de mettre le terme entre guillemets, p.ex. lorsqu'il s'agit de la transmission de l'anthropologie de l'Antiquité (II, 88).

14 Nous avons utilisé la réimpression (1964-1965, Graz : Akad. Druck- und Verlagsanstalt) de l'édition de 1624 (= SHD) qui pour le premier volume (livres I-VIII), reflète la traduction de JdV mieux que le manuscrit de Douai (=SH).– SHD n'a pas conservé le premier chapitre (*Libellus apologeticus*) de l'œuvre (21) ce qui cause la différence dans la numérotation.

bien vivre. Les trois autres ‘manières’ sont marquées dans le SHD par *item quia...*, *item quia...*, *item quia...*, la dernière ‘manière’ étant *item quia quasdam priuilegiatas etiam assumpto corpore uisibiliter in cœlum deferunt, ut animam beati Benedicti*.

Dans MH, les trois autres ‘manières’ sont signalées par *Après...*, *De rechief...*, *Et après...*, la dernière ‘manière’ étant *Et après aucunes ames privilegiees sont il veuz visiblement porter cors et tout, si comme de saint Beneoit*. Dans cette dernière citation nous avons conservé la ponctuation de l’éditeur ; elle semble qualifier *après* plutôt de préposition rattachée à *aucunes ames*. Le sens de l’énoncé est clair (‘et après quelques âmes privilégiées ils (sc. les anges) ont été vus porter visiblement corps et tout’), quoiqu’il ne corresponde pas exactement à celui du texte latin, où l’âme et le corps ne sont pas séparés pour être transportés au Paradis. Si *Et après* est identifié comme un marqueur phrastique par la ponctuation, la phrase française *Et après, aucunes ames privilegiees sont il veuz visiblement porter, cors et tout, si comme de saint Beneoit* signifie que le transport visible des âmes implique le transport de ‘corps et tout’. **N**

Nos vœux les meilleurs pour ce projet de grande ampleur !

LEENA LÖFSTEDT